Réplique

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **48 (1910)**

Heft 26

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-206939

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

48me ANNÉE — N° 26. Samedi 25 juin 1910.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

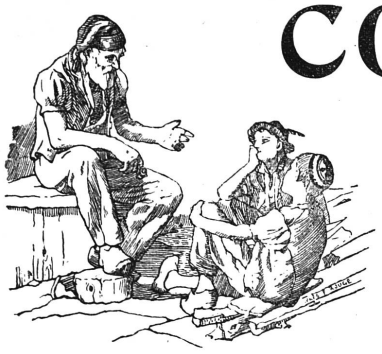

Rédaction, rue d'Etraz, 23 *(1er étage).*
Administration *(abonnements, changements d'adresse),*
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : *Suisse,* un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — *Etranger,* un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : **Canton,** 15 cent. — **Suisse,** 20 cent.
Etranger, 25 cent. — **Réclames,** 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

LE BOUFFON CHALAMALA

On aime le théâtre, en notre pays romand. Après Mézières, voici Bulle qui monte une vaste scène où sera donné, dans huit jours, un opéra populaire intitulé *Chalamala*, du nom du personnage qui y joue le rôle essentiel.

Girard Chalamala, écrit le doyen Bridel, était le maître-d'hôtel et le bouffon de Pierre V[1], comte de Gruyère. Doué d'une mémoire prodigieuse, et d'une imagination proportionnée, il savait toutes les traditions de la contrée, les récits des vieillards, les contes superstitieux des bergers; bref, c'était le livre vivant de son pays. Il s'était choisi, parmi les hommes les plus gais et les plus spirituels de la Gruyère, un conseil avec lequel il délibérait gravement sur des bagatelles : ce conseil, qui ne s'assemblait que les jours de grandes fêtes, après le banquet d'usage, connaissait du carnaval, des mascarades, des charivaris, des jeux militaires, et principalement de celui qui se nommait « le siège du château d'amour ». Les tours des pages, les couleurs des demoiselles du château, les maris qui se laissaient battre par leurs femmes, et la composition des « coq à l'âne » étaient aussi de son ressort.

Le comte, par la permission du président, avait voix à ce burlesque sénat, pourvu qu'il y parût « sans éperons ». La cause de cette clause était celle-ci : quand Pierre V épousa Catherine de la Tour, il demanda à Chalamala ce qu'il pensait de son mariage. « Si j'étais que monseigneur, répondit le bouffon, j'aimerais mieux garder ma belle maîtresse que de prendre une laide femme »; sur quoi le comte, outré de son impertinence, lui déchira les jambes avec ses éperons.

A la fin des repas que le comte donnait dans la grande salle de son château, quand le vin commençait à échauffer les têtes, Girard Chalamala entrait, vêtu de ses habits de fol, tenant sa marotte à la main et coiffé d'un bonnet orné de plumes de paon. Il se chargeait d'instruire et d'amuser l'assemblée ; et mêlant toujours le vrai avec le faux, les traits les plus ridicules aux récits les plus sérieux, il conservait et altérait tout à la fois l'histoire de son pays.

Ainsi, il contait comment, au temps des croisades, Hugues et Turnius, après avoir doté de leurs biens le cloître de Rougemont et avoir rassemblé parmi leurs vassaux cent beaux soldats pour la conquête du saint sépulcre, les jeunes montagnardes vinrent fermer les portes du château et baisser les ponts, afin d'empêcher leur départ; se mirent à pleurer quand elles entendirent le banneret, armé de toutes pièces, crier à la tête de la troupe : « Marche, Gruyère! il s'agit d'aller... reviendra qui pourra! » et s'informèrent naïvement si cette mer qu'il fallait traverser pour aborder en Terre Sainte était bien aussi grande que ce lac le long duquel elles passaient pour aller en pélerinage à Notre-Dame de Lausanne ?

[1] Chalamala fut en réalité le bouffon de Pierre III et de Pierre IV, mais l'auteur du *Conservateur suisse* n'y regardait pas de si près.

Tantôt Chalamala disait les dangers de la chasse à l'ours et au bouquetin; tantôt il parlait des fées, des gnômes, du corbeau figurant dans les armoiries des seigneurs de Corbières, corbeau assez poli pour laisser choir de son bec un anneau d'or, chaque fois qu'il devait naître un fils dans la noble famille, et un anneau d'argent quand c'était une fille. Il rappelait la grande coquille ou coraule, qui, par un dimanche soir, commença avec sept personnes sur le préau du château de Gruyère et finit le mardi matin avec plus de 700 sur la grande place de Gessenay; puis la fête de Sainte-Madelaine de Saxiéma, quand le comte Antoine campa avec toute sa cour sur un grand rocher, en face du lac d'Arnon, régala deux jours et deux nuits tous les armaillis de Gessenay, des Ormonts, de Château-d'Œx, fit rôtir vingt chamois, cent « arbennes » et mille livres de fromage; fut chassé par un orage épouvantable, qui renversa ses tentes, déchira ses bannières et faillit le noyer lui-même, au retour, dans les eaux de la Torneresse.

Quand il s'agissait de partir pour quelque expédition, il chantait, accompagné d'un fifre, des romances guerrières en patois, dans lesquelles il insérait les exploits, vrais ou faux, des comtes et de leurs hommes d'armes. C'était, par exemple, l'histoire de Clarimbord et d'Ulrich Bras-de-Fer, ces deux vaillants bergers de Villars-sous-Mont, qui, lorsque les Bernois et les Fribourgeois réunis, marchaient sur Gruyère, accoururent avec leurs grands espadons, arrêtèrent les ennemis à l'entrée d'une forêt de chênes, dégagèrent le comte prêt à tomber entre leurs mains et lui donnèrent le temps de rassembler ses hommes dispersés. Mais, comme son imagination brodait toujours la toile des événements, Chalamala ne manquait pas d'ajouter que les bras de ces deux braves, engourdis de fatigue, étaient tellement agglutinés à leurs lourdes épées par le sang qui les trempait, qu'il fallut employer de l'eau chaude pour les détacher. Témoin des conquêtes que faisaient Berne et Fribourg, il avait coutume de dire, par allusion aux armes de ces villes, que, « tôt ou tard, l'Ours cuirait la Grue dans le chaudron »... Prédiction justifiée par l'événement, lorsqu'en 1556, à la banqueroute du dernier comte Michel, ses états furent partagés entre Berne et Fribourg, à qui ils étaient hypothéqués pour de fortes sommes.

Chalamala mourut en 1349, léguant au comte Pierre ses dettes, son masque, son bonnet et sa marotte.

On dit que ses chansons et fabliaux gardés dans les archives de Gruyère, furent consumés en 1493, avec une partie du château, dans un incendie attribué à la négligence de Claudine de Seyssel, qui administrait le comté pendant la minorité de son fils François.

La Gruyère conserve religieusement la mémoire de ce bouffon patriote et bienfaisant.

Réplique. — Mme *** est très coquette, très volage et ses façons ne sont pas sans reproches.

Son amie, bien au contraire, est un modèle de vertu conjugale.

— Vous devriez, disait-on à cette dernière, fréquenter beaucoup Mme ***, afin de lui donner bon exemple.

— Je ne saurais, répliqua-t-elle, lui donner exemple meilleur qu'en m'éloignant d'elle.

QUI PAIERA LES CHANDELLES ?

Le 31 mars 1723, le major Davel arrivait à Lausanne pour soumettre aux Conseils un plan de délivrance du pays de Vaud. Les Conseils de la ville se réunirent, en effet, à l'extraordinaire, dans la nuit, et après avoir longuement délibéré, décidèrent de livrer Davel à Leurs Excellences. Le major Descombes arrêta le lendemain à l'aube son infortuné collègue, dont les yeux se dessillèrent, et qui dit en, remettant son épée : « Je vois bien que je serai la victime de cette affaire ; n'importe, il en reviendra quelque bien pour mon pays ».

Messieurs de Berne furent satisfaits de l'attitude des autorités lausannoises, ce qui n'empêcha pas qu'ils eurent avec elles quelques petits conflits à ce propos. En voici un, amusant, que signale le Manuel de la Chambre de fabrique, à la date du 4 juin 1723 : « On surcoye de passer les parties de chandelles quon a fourni à l'occasion de l'arrivée du Sr Davel jusques à ce quon sache si LL. EE. qui se sont déclarées à ce quon nous a rapporté qu'elles nentendoyent pas quil en cousta rien à la ville, auront la bonne volonté de les payer. »

Mais Leurs Excellences firent la sourde oreille. Elles entendaient bien payer leurs propres frais, mais non pas les chandelles qui avaient éclairé les conseillers dans la nuit historique. La Chambre de fabrique dut se résigner. Le 8 octobre, elle paya 35 florins à M. Marcel « pour chandelles fournies lors de l'affaire de Davel ».

Le major Descombes vint à son tour réclamer son salaire, et on lit dans le procès-verbal de la Chambre de fabrique, du 18 avril 1724 : « Admis à M. le major Descombes pour toutes les vacations qu'il a faites pour le public, 17 fl.

« A l'égard de celles qu'il a demandé concernant le major Davel, on a pas trouvé qu'on dheu rien lui ottroyer pour ce sujet, puisque LL. EE. ont fait dire à MM. les officiers qui ont fonctionné dans ce temps là, s'ils souhaittoyent d'estre payé, et qu'ils répondirent que non. Dalleurs qu'il a esté honoré d'une médaille, comme les seigneurs membres du Conseil. »

Le major Descombes en fut réduit à se dévouer pour rien, chose pénible et inusitée. — R.

Les gaietés de l'école. — Un instituteur avait donné comme sujet de composition à ses élèves : « Ma grand'mère ». Voici un passage d'une composition d'un élève de 10 ans :

«...Au Nouvel-An, mes frères et moi nous avons fait reproduire son mari, qui est mort il y a sept ans. Elle a été très contente. »

(Authentique.) D.